

**ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2022-042**

**Pose d'un système de feu alternatif permettant l'alimentation de 4 branchements C4 C5  
Rue de la République 1 rue Jean Legaffric à Villequier**

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu

- Le Code de la Route,
- Le Code de la Voirie Routière,
- Les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 07 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes,
- L'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,
- La demande en date du 9 mai 2022 de l'entreprise TRP NORMANDIE – sise ZA Le Clos des Perdrix Côte des Châtaigniers à GAINNEVILLE (76700) pour la pose d'un système de feu alternatif permettant l'alimentation de branchement C4 et C5 situé au 1 rue Jean Legaffric à Villequier.

Considérant que :

- pendant les travaux d'alimentation de branchement, la circulation doit être maintenue,
- cet usage sera très occasionnel et nécessite des mesures exceptionnelles de sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : du 16 mai 2022 au 15 juin 2022, un alternat par feux sera mis en place rue Jean Legaffric à Villequier/Rives-en-Seine. Par ailleurs, le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par l'Entreprise TRP NORMANDIE, de la signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1<sup>er</sup>. L'information des riverains sera à la charge de l'entreprise TRP NORMANDIE.

A l'issue du chantier, l'entreprise TRP NORMANDIE est tenue de remettre la voirie en l'état.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis-à-vis de la Commune que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Responsable de l'entreprise TRP NORMANDIE,
- Monsieur l'Adjudant-Chef, Commandant la BTA de Rives-en-Seine,
- Mesdames et Messieurs les Gardes-Champêtres de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine,
- Monsieur le Directeur de la sécurité de la Prévention SDIS Yvetot,
- Madame La Présidente de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine – service Rudologie, eau et assainissement pour information,

Fait à Rives-en-seine, le 9 mai 2022

Le Maire,

Bastien CORITON



*Bastien Coriton*